

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 6 février 2017 au lieu ordinaire des séances au centre administratif, au 111, 4^e Avenue, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte :

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Est également présent, Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la Municipalité de Crabtree.

2017-0602-054

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2017-0602-055

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DES 4 ET 23 JANVIER 2017

Sur la proposition de Françoise Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers que les procès-verbaux des séances ordinaire et ajournée des 4 et 23 janvier 2017 soient adoptés.

ADOPTÉ

2017-0602-056

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes, lot 2016-2 et lot 2017-2 du 3 février 2017, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 6 347,13 \$ et payés, tel qu'autorisés par le règlement 2016-291 décrétant la délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois des lot 2017-3, 2016-4 et 2017-4 du 3 février 2017, d'une somme de 81 264,91 \$, soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2017-0602-057

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général adjoint a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 janvier 2017.

2017-0602-058

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Le président d'assemblée permet une période de demandes verbales à la personne présente dans la salle.

2017-0602-059

GALA DU PRÉFET DE LA MRC DE LA MATAWINIE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter deux billets pour le gala du préfet de la Matawinie qui aura lieu le jeudi 27 avril 2017 à St-Jean-de-Matha pour la somme totale de 260 \$ et d'y déléguer le maire et un autre conseiller.

ADOPTÉ

2017-0602-060

FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire ou un membre du conseil à participer au souper des ambassadeurs 2017 et de défrayer le coût de 250 \$ pour l'activité qui se déroulera le mardi 11 avril 2017 au club de golf Montcalm de St-Liguori.

ADOPTÉ

2017-0602-061

ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Françoise Cormier et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$) ;

QUE la Municipalité de Crabtree adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM ;

QUE Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire trésorier, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la Municipalité de Crabtree, y compris le contrat à intervenir avec la CIM ;

QUE Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire trésorier, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Crabtree dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉ

2017-0602-062

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA "MARCHE POUR L'ALZHEIMER 2017" DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de contribuer pour une somme de 50 \$ à la "La marche pour l'Alzheimer 2017" de la société Alzheimer de Lanaudière.

ADOPTÉ

2017-0602-063

DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2016-289

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement d'emprunt 2016-289 concernant des travaux de rénovation à l'aréna Roch-Lasalle pour une somme totale de 1 645 371 \$.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1093 du Code municipal, la municipalité est autorisée à emprunter temporairement les sommes nécessaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt, et ce, sans autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en attendant le financement permanent dudit règlement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que demande soit faite à la Caisse de Joliette de prêter temporairement à la municipalité de Crabtree les sommes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le règlement 2016-289, et ce, au fur et à mesure des besoins.

QUE le conseil autorise le maire Denis Laporte et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, Christian Gravel à signer l'entente d'emprunt temporaire pour et au nom de la municipalité de Crabtree pour un montant de 1 645 371 \$.

ADOPTÉ

2017-0602-064

SOUSSIONS POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LA BANDE À L'ARÉNA

Le Conseil prend connaissance de la seule soumission reçue relative à la fourniture et à l'installation d'une bande à l'aréna Roch-Lasalle.

ATTENDU QUE l'unique soumissionnaire est « Les installations sportives AGORA inc. » et qu'il propose un prix de 156 187,79 \$ taxes incluses pour la fourniture et l'installation d'une bande à l'aréna Roch-Lasalle ;

ATTENDU QUE le 25 janvier 2017, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 2016-289 décrétant une dépense de 1 645 371 \$ et un emprunt de 1 645 371 \$, incluant les taxes, pour des travaux de rénovation à l'aréna ;

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de « Les installations sportives AGORA inc. » au prix de 156 187,79 \$, incluant les taxes laquelle soumission est la plus basse conforme ;

QUE la dépense soit affectée au règlement 2016-289 pour laquelle les crédits sont disponibles.

ADOPTÉ

2017-0602-065

SOUSSIONS INGÉNIEURS EN STRUCTURE - TRAVAUX À L'ARÉNA

Le Conseil prend connaissance des soumissions relatives aux soumissions pour les services professionnels d'ingénierie en structure concernant les travaux de démolition de la dalle existante et de construction d'une nouvelle bande pour la glace de l'Aréna Roch-Lasalle à savoir :

(Pointage intérimaire + 50) x 10 000 / prix soumissionné	BEAUDOIN HURENS	LES SERVICES EXP Inc.	CIMA +
(97 + 50) x 10 000 / 35 297,33 \$	41,65		
(95 + 50) x 10 000 / 55 417,95 \$		26,16	
(88 + 50) x 10 000 / 61 166,70 \$			22,56

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers de retenir la soumission de *BEAUDOIN HURENS* au prix de 35 297,33 \$ taxes incluses, laquelle soumission est la plus basse conforme.

QUE la dépense soit affectée au règlement 2016-289 pour laquelle les crédits sont disponibles.

ADOPTÉ

2017-0602-066

MANDAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. POUR L'OBTENTION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDELCC

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree veut développer un nouveau secteur desservant les lots 4738745 (rue), 6026057, 4738449, 4738448, 4738446, 4738406, 4738405, 6026056, 6026055 et 6026054 (terrains) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a accordé le contrat de services professionnels à la firme Les services EXP inc. suite à un appel d'offres sur invitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

DE mandater Les Services exp à soumettre la demande au Ministère du développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande ;

DE confirmer l'engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée ;

DE confirmer l'engagement la Municipalité à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

D'émettre un chèque à l'ordre du ministre des Finances et de l'Économie du Québec d'un montant de 654,00\$.

ADOPTÉ

2017-0602-067

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AUTORISANT DES TRAVAUX DE 617 110 \$ ET UN EMPRUNT DE 617 110 \$ POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE SUR LES FUTURES 3^E AVENUE ET 20^E RUE

André Picard, donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement autorisant des travaux 617 110 \$ et un emprunt de 617 110 \$ pour des travaux sur la 3^e Avenue et 20^e Rue pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie des futures 3^e Avenue et 20^e Rue.

Cet Avis de Motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il y a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

2017-0602-068

OFFRE DE SERVICE POUR BALAYAGE DE RUE PRINTANIER

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service de Balai Permanent inc. pour le balayage printanier des rues, au tarif horaire de 89 \$/h pour un total de plus ou moins 35 heures de travail, ce qui représente le même taux que l'année dernière.

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-320-00-521-30.

ADOPTÉ

2017-0602-069

RECONNAISSANCE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE COMME UNE PRIORITÉ

ATTENDU QUE depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés ;

ATTENDU QUE Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire¹ ;

ATTENDU QUE malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation¹ ;

ATTENDU QU'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.)² ;

ATTENDU QUE le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec³ ;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous ; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

ATTENDU QUE les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

ATTENDU QUE la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs ;

ATTENDU QUE l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, et résolu à l'unanimité par les conseillers de reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2017 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2017 » en réalisant les activités suivantes :

- Accueil d'étudiants en stage ;
- Offre d'activités de loisir parents-enfants ;
- Offre d'activités d'éveil à la lecture parents-enfants ;
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes ;
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans vos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc. ;
- Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web ;
- Port du ruban de la persévérance scolaire ;
- Remise de cartes d'encouragement ou de certificats de super-héros de la persévérance scolaire ;
- Investissement dans la bibliothèque municipale ;
- Collaboration avec les écoles de votre milieu ;
- Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES.

ADOPTÉ

2017-0602-070

FORMATION EN LIGNE DE L'ADMQ

Sur proposition de Mario Lasalle, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adjointe administrative et gestionnaire documentaire à s'inscrire à la formation en ligne « La préparation et la rédaction de documents, du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques » et de défrayer les coûts estimés à 423 \$ (excluant les taxes) ;

QUE les crédits disponibles soient affectés au poste 02-130-00-454-00.

ADOPTÉ

2017-0602-071

RÈGLEMENT 2017-296 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers que le règlement portant le numéro 2017-296 modifiant le règlement de zonage 99-046 soit adopté.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT 2017-296

AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree a reçu quelques communications concernant la problématique des assurances de maison bénéficiant de droits acquis ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire aider les citoyens et nouveaux propriétaires quant à l'assurance de propriété bénéficiant de droit acquis ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 17 octobre 2016 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 21 novembre 2016 ;

ATTENDU QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation a été publié le 4 décembre 2016 ;

ATTENDU QU'une réunion de consultation a eu lieu le 4 janvier 2017 ;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le 4 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu que le règlement 2017-296 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit ;

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'article 11.2.4 du règlement de zonage 99-044 est abrogée et remplacée par celui-ci :

11.2.4 EXTINCTION DES DROITS ACQUIS RELATIFS À UNE CONSTRUCTION DÉROGATOIRE

Lorsqu'une construction dérogatoire protégée par droits acquis, suite à un incendie, une explosion, sa démolition, sa vétusté ou toute autre cause, est devenue dangereuse ou a **perdu la totalité de sa valeur**, celle-ci doit être démolie. Elle ne peut être reconstruite qu'en conformité avec la réglementation d'urbanisme en vigueur au moment de la reconstruction.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

2017-0602-072

NOUVELLE NORME DE REJET DU PHOSPHORE À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'action proposé par Produits Kruger en réponse à la lettre du MDDELCC du 24 septembre 2012 et que la municipalité est prête à s'engager à le respecter et à respecter les nouvelles exigences de rejet.

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du tableau comparatif entre les exigences actuelles et les exigences proposées.

Période	Moyenne sur	Exigence actuelle (mg/l)			Exigence future (mg/l)		
		mg/L	kg/j	% réd	mg/L	kg/j	% réd
Du 15 mai au 15 novembre	Période	N/A	N/A	N/A	0.6	14	60
Du 15 mai au 15 novembre	Mensuel	1	32	80	0.8	18	50

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers qu'à titre de responsable de la station d'épuration, la Municipalité de Crabtree dépose au MDDELCC ce plan d'action en réponse à notre lettre 24 septembre 2012 et qu'elle s'engage à le respecter et à respecter les nouvelles exigences de rejet.

ADOPTÉ

2017-0602-073

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2017 - CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2017 à « Carrefour action municipale et famille » d'une somme de 86,23 \$, taxes incluses et d'y déléguer Sylvie Frigon.

ADOPTÉ

2017-0602-074

COMITÉ DE PILOTAGE MADA

ATTENDU la volonté de la municipalité de procéder à la mise à jour de la démarche MADA pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés ;

ATTENDU QUE la municipalité est en période d'élaboration de sa mise à jour de la démarche MADA ;

ATTENDU QUE le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d'une structure d'élaboration et de suivi ;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité de pilotage est fondamentale au cheminement de la démarche MADA ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree procède à la création d'un comité de pilotage de la démarche MADA sous la responsabilité de l'élu responsable des aînés ;

QUE le comité de pilotage soit composé des personnes suivantes :

- Pierrette Guilbault, coordonnatrice, Les Amis des Aînés de Lanaudière;
- Carmen Rivest Gagnon, présidente, Club FADOQ de Crabtree;
- Madeleine Landry, représentante du Manoir du Boisée;
- Gisèle Guilbault, résidente de Crabtree;
- Simone R. Ethier, résidente de Crabtree;
- Marjolaine Provost, résidente de Crabtree;
- Michel Héroux, résidente de Crabtree;
- Julie Thériault, organisatrice communautaire, CLSC de Joliette;
- Lyne Préville, conseillère en développement rural;
- Shanie Déziel, directrice du service des loisirs;
- Sylvie Frigon, conseillère municipale et présidente de la Commission de la famille et des aînés

QUE le Comité de pilotage MADA ait pour mandat :

- D'assurer la mise à jour de la démarche MADA en évaluant le résultat des actions implantées dans le précédent plan d'action MADA, en étant à l'écoute des besoins et des attentes des aînés et en mettant à jour la politique municipale des aînés et son plan d'action ;
- D'assurer l'implantation de la démarche MADA ;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la démarche MADA ;
- De jouer un rôle consultatif et de vigilance grâce à son expertise ;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir aînés » ;
- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel) ;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action.

ADOPTÉ

2017-0602-075

ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer à la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs pour l'année 2017, pour une somme de 100 \$ et que le représentant désigné soit Daniel Leblanc.

ADOPTÉ

2017-0602-076

CHARGÉE DE PROJET DÉMARCHE MADA

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à la mise à jour de la démarche MADA, 2017-2019 ;

ATTENDU qu'une offre de service a été reçue le 2 février 2017 par la firme *Alter & Go inc.* d'un montant de 9 250 \$, avant taxes, pour l'élaboration et la coordination de la mise à jour, la compilation des données, l'élaboration d'un plan d'action, la rédaction de l'avant-projet et le soutien à l'organisation pour l'activité de lancement de la mise à jour MADA ;

ATTENDU que la directrice des loisirs a travaillé plus de 400 heures pour la mise à jour MADA en 2015, ce qui représente un salaire plus élevé que l'offre de service reçue de *Alter & Go inc.* ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'accepter l'offre de service de *Alter & Go inc.*, laquelle sera payé en neuf (9) versements de 1 181,69 \$ taxes incluses, sur réception des factures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'accorder le contrat de la mise à jour de la démarche MADA à *Alter & Go inc* pour 2017-2019 ;

QUE les crédits disponibles soient pris à même les fonds disponibles dans le poste budgétaire 02-701-90-970-03.

ADOPTÉ

2017-0602-077

PRÊT DE SALLE POUR ACTIVITÉ DE FINANCEMENT AU PROFIT DU RELAIS POUR LA VIE DU GRAND JOLIETTE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (SCC)

ATTENDU QUE le Relais pour la vie du Grand Joliette de la Société canadienne du cancer (SCC) veut organiser une journée douceur pour 10 survivants du cancer, un samedi du mois d'avril, de 9 h à 18 h ;

ATTENDU QU'une demande a été déposée pour utiliser gratuitement le Centre communautaire et culturel ;

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas de politique concernant le prêt de salle à des organismes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon, et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le prêt du Centre communautaire et culturel pour l'activité de financement du Relais pour la vie du Grand Joliette de la Société canadienne du cancer (SCC).

ADOPTÉ

2017-0602-078

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner la séance ordinaire au lundi 20 février 2017 à 19 h.

ADOPTÉ

La séance est levée à 19 h 30.

Denis Laporte, maire

Christian Gravel, directeur général
adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.